



Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

**Compte rendu
des ateliers du séminaire
→ du 16 février 2006**

Compte rendu des ateliers du séminaire des élus du 16 février 2006

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
Clos Babuty - 27, rue Jean Jaurès F-74100 Ambilly
Tel +33 (0) 450 04 54 08 - Fax +33 (0) 450 04 54 86
E-mail : infos@projet-agglo.org - Web : www.projet-agglo.org

Conception - réalisation :
Projet d'agglomération franco-valdo-genevois - avril 2006

Crédits photos pour ce document :
SEGH Pernel/Meyer - SEGH - Alain Ruffié

Impression :
Document imprimé sur du papier recyclé

Table des matières

Avant propos.....	page 5
Bâtissons ensemble notre agglomération	
Introduction.....	page 6
Préambule.....	page 8
Compte rendu des ateliers.....	page 13
Synthèse.....	page 39
Conclusion.....	page 48
Annexe.....	page 49



Avant propos



Le séminaire du 16 février dernier a permis de rassembler 280 élus français et suisses au sein d'ateliers thématiques.

Les travaux effectués au sein de ces ateliers sont repris aussi fidèlement que possible dans ce rapport.

Vous y trouverez des éléments de contexte qui décrivent les grands défis de notre agglomération pour chaque thématique (classées par ordre alphabétique), mais aussi les éléments de débat et les résultats obtenus au sein de chaque atelier.

Nous nous excusons par avance pour les éventuelles erreurs et omissions dans la liste des participants aux ateliers.

Bonne lecture.

Bâtissons ensemble



Depuis de nombreuses années déjà, les collectivités territoriales françaises et suisses se rencontrent et collaborent afin d'améliorer les relations transfrontalières.

Aujourd'hui une seule et même agglomération traverse la frontière et nous partageons cet espace de vie commun.

Il s'agit donc de relever ensemble d'importants défis : maîtriser l'urbanisation, préserver un cadre de vie exceptionnel et assurer un développement harmonieux.

Pour répondre à ce défi, 18 partenaires français, genevois et vaudois ont convenu de réaliser ensemble un Projet d'agglomération.

Son objectif est clair : il vise à construire une vision d'ensemble de notre territoire et à mettre en œuvre une politique concertée qui coordonne les actions et les initiatives.

Suite à une large concertation et à un forum qui a réuni élus suisses et français en décembre 2003 à Archamps, 8 domaines prioritaires ont été définis : l'urbanisation, la mobilité, le logement, l'économie, la formation, l'environnement, la culture et la santé.

L'année 2005 a été consacrée à la mise en place de l'organisation du Projet, et à la mise en réseau de tous les partenaires.

L'année 2006 doit permettre de préciser d'une part, les objectifs politiques et les actions à engager dans chaque domaine, à élaborer les grandes lignes d'un schéma d'aménagement transfrontalier et d'autre part à mettre en place une structure apte à porter et à développer le Projet dans le futur.

Il est primordial que cette démarche soit accompagnée et portée par tous les partenaires.

Dans ce but, un premier séminaire des élus a été organisé le 16 février 2006 au Forum de Meyrin.

Cette rencontre avait pour but non seulement d'informer les élus sur l'avancement et les objectifs du Projet, mais aussi de leur permettre de débattre et de se prononcer sur les stratégies et les pistes d'actions.

Les propos tenus lors de ce séminaire montrent que pour les élus de notre territoire, les problématiques de l'agglomération sont communes, que des solutions sont envisageables, et qu'il est nécessaire de se doter d'outils opérationnels communs de mise en œuvre.

Le nombre de participants (280 personnes), la franchise et la qualité des débats, mais également l'ouverture d'esprit, sont la preuve qu'un espace de vie partagé prend corps sur l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Nous tenons tout particulièrement à vous en remercier.



notre agglomération

Pour chacune des huit thématiques du Projet d'agglomération, nous avons dégagé des objectifs de travail qu'il s'agit aujourd'hui d'organiser de façon pragmatique et transversale.

Des pistes d'actions ont été développées. Reste à ce jour à les renforcer et à leur donner vie.

Les propositions sont nombreuses, certaines avanceront plus vite que d'autres.

Il nous semble important de travailler à la construction d'un projet global qui traite de l'aménagement de notre espace dans toutes ses composantes, qu'elles soient territoriales, sociales, économiques ou environnementales, et qui réponde aux besoins des habitants de notre territoire transfrontalier.

Le contenu aujourd'hui donné au Projet d'agglomération doit prendre forme.

Pour ce faire, il devra se traduire de façon contractuelle et engager ses partenaires sur le long terme. De même, il sera nécessaire de mettre en place une structure de portage pérenne, apte à la mise en œuvre des actions programmées sur l'ensemble du territoire.

Un prochain rendez-vous sera donné aux élus de notre agglomération au cours de l'automne pour qu'ensemble, nous définissions notre programme d'actions et pour que nous envisagions cette nouvelle forme de gouvernance transfrontalière à l'horizon 2007.

Dans l'attente, nous vous transmettons ce rapport qui reprend les travaux effectués au sein des différents ateliers thématiques.



Vous y trouverez des éléments de contexte qui décrivent les grands enjeux thématiques, ainsi que les éléments du débat et les résultats obtenus au sein de chaque atelier.

L'ensemble de ces échanges et de ces propositions servira de matière première à l'élaboration du Projet, pour préciser les objectifs de notre démarche et pour proposer les premières pistes d'actions.

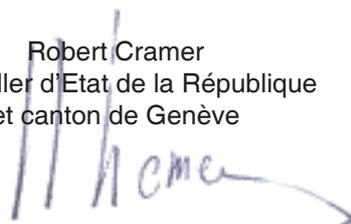
Nous espérons que ce rapport traduira fidèlement la richesse des propos tenus au sein des ateliers et qu'il contribuera à construire notre agglomération franco-valdo-genevoise.



Etienne Blanc
Président de l'ARC



Robert Cramer
Conseiller d'Etat de la République
et canton de Genève



Préambule

Contexte

L'agglomération franco-valdo-genevoise est composée de 186 communes urbaines, périurbaines et rurales - 45 genevoises, 32 vaudoises et 109 françaises - où résident aujourd'hui près de 730'000 habitants.

Comme pour toutes les agglomérations en Europe, les discontinuités administratives à l'intérieur de cet espace fonctionnel sont un obstacle à une gestion coordonnée du territoire.

Ce manque de cohérence est non seulement dû aux limites communales mais, surtout, aux frontières nationales, voire cantonales et départementales.

L'effet-frontière a longtemps été sensible, faisant par certains aspects de Genève une « île » dans son environnement régional.

Dans les dernières décennies cependant, la rapidité du développement et les contraintes de l'espace genevois ont fortement influé sur la perméabilité de la frontière, en intégrant de nombreux espaces périphériques dans la dynamique métropolitaine.

Cette « intégration métropolitaine » forte et rapide est une chance pour le territoire, mais elle est également porteuse de vrais risques, devant lesquels les outils traditionnels de coopération semblent dépassés.

Notre défi commun : le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Pour la prochaine décennie, il faut donner au territoire franco-valdo-genevois les outils d'une coopération

territoriale efficace, par-delà les frontières administratives.

Pour ce faire, les ambitions sont fortes des deux côtés de la frontière :

- En Suisse, le Projet d'agglomération doit démontrer que l'urbanisation et les transports sont coordonnés et que leurs effets négatifs sur l'environnement ont été réduits. Le but est de garantir des structures urbaines susceptibles de diminuer autant que possible les flux de trafic et de permettre une desserte efficace par les transports publics.
- En France, l'enjeu est d'établir une stratégie de développement cohérente, à l'échelle réelle de l'agglomération, de renforcer la solidarité entre les différentes composantes du territoire, de maîtriser les conséquences de l'étalement urbain dans une logique de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie.

Résultat attendu

Le Projet d'agglomération sera non seulement une stratégie partagée, mais aussi un programme commun de mise en oeuvre et une organisation des collectivités aptes à la mener.

L'ambition de la Confédération suisse : un développement durable des agglomérations

Les villes et les agglomérations sont à l'origine d'importantes impulsions économiques et sociales. Cependant, elles se voient confrontées à des défis complexes.

La Confédération souhaite intégrer davantage la problématique des agglomérations dans ses politiques sectorielles.

Elle entend permettre, par le biais d'une politique incitative plus ciblée, la réalisation de projets novateurs. A la fin de l'année 2001, le Conseil fédéral a ainsi adopté le *Rapport sur la politique des agglomérations de la Confédération*.

Un objectif : assurer la compétitivité des agglomérations

A ce but est associé celui de maintenir et d'améliorer la qualité de vie dans les agglomérations. En d'autres termes, il s'agit du développement durable des villes et agglomérations suisses. Cette politique doit contribuer, dans la mesure où les zones urbaines sont le lieu de concentration des populations et de leurs activités, au développement durable du territoire suisse dans son ensemble.

Se fondant sur ces principes, la Confédération a défini trois objectifs principaux :

- renforcer l'attractivité économique des villes et améliorer la qualité de vie de leur population ;
- maintenir un réseau polycentrique de villes et d'agglomérations de tailles et fonctions diverses, travaillant en complémentarité dans un esprit de coopération ;
- limiter l'extension spatiale des agglomérations en favorisant le développement de l'urbanisation dans le périmètre déjà construit. Une nouvelle emprise des zones urbaines sur les espaces ruraux est indésirable pour des raisons économiques, écologiques et d'organisation du territoire.

Les projets d'agglomération : une volonté de la Confédération

Les projets d'agglomérations sont de nouveaux outils visant à inciter les zones urbaines à une meilleure coopération et une meilleure coordination. Il s'agit d'un processus complexe exigeant du temps et de la patience.

L'objectif : amener les communes constituant l'agglomération à coopérer et à élaborer une stratégie commune de développement.

Concrètement, cela aboutira à la mise en oeuvre de programmes pouvant être utilisés dans tous les domaines liés à la problématique urbaine, notamment la politique sociale, culturelle ou d'organisation du territoire. C'est pourquoi, le canton de Genève a sollicité la coopération du canton de Vaud et du territoire français limitrophe dans le but d'engager une telle démarche à l'échelle de la grande agglomération franco-valdo-genevoise.

Les attentes de la Confédération

- un projet contraignant pour les autorités cantonales et communales par le biais du Plan directeur cantonal ;
- la définition à terme d'une identité responsable pour la conduite du projet ;
- la définition d'un plan d'actions et d'un plan de mise en oeuvre ;
- la définition de procédures de contrôle ;
- l'élaboration du projet dans une procédure incluant une démarche participative ;
- la présentation d'un état actuel de l'agglomération et d'un état futur envisagé ;
- la définition des impacts et des coûts.

En retour, la Confédération suisse s'engage à participer au financement des infrastructures de transports publics selon des modalités en cours de discussion dans le cadre des Chambres fédérales.

L'ambition des territoires français pour mieux construire avec Genève : l'ARC

Le regroupement, ces dernières années, des communes françaises en Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) a permis progressivement d'imposer l'idée d'associer les collectivités compétentes en matière d'aménagement du territoire et de peser davantage dans les décisions les concernant en particulier sur le plan transfrontalier.

Ces réflexions communes ont contribué à la création, en juillet 2002, de l'Association régionale de coopération du Genevois (ARC) qui a répondu très favorablement à l'initiative genevoise de réaliser un projet d'agglomération commun.

Les objectifs de l'ARC

- coordonner l'action et la réflexion de ses adhérents qui ont à traiter au sein des instances politiques françaises et transfrontalières des sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français ;
- proposer l'organisation de séminaires et de rencontres contribuant à une meilleure prise en compte des différents acteurs du territoire et à une meilleure diffusion des objectifs de l'ARC ;
- recueillir, synthétiser et diffuser l'ensemble des informations nécessaires pour une appropriation par les responsables politiques des enjeux de développement du territoire.

Les attentes des territoires français

- le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de développement économique, de formation, de santé, de logement, d'urbanisation et de transport ;
- la mise en place d'une instance de concertation, de décision et de mise en oeuvre franco-suisse.



Vers l'élaboration d'une politique commune ...

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois doit garantir une vision d'ensemble. Il doit permettre d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique globale, coordonnant divers domaines sectoriels.

Les collectivités françaises ont adhéré au Projet sous condition d'élargir le champ des thématiques. L'ARC a ainsi demandé au Conseil d'Etat genevois une meilleure prise en compte des problèmes économiques et sociaux qui doivent représenter un axe majeur dans le Projet d'agglomération.

Les partenaires du Projet d'agglomération ont confirmé le cadre de travail qui traitera de huit thématiques :

- l'urbanisation ;
- la formation ;
- la mobilité ;
- l'environnement ;
- le logement ;
- la santé ;
- l'économie ;
- la culture.

Des exigences définies en commun

- la préparation d'une dynamique de coopération transfrontalière qui sera mis en oeuvre au cours des prochaines années ;
- l'élaboration d'un document facilitant la mise en oeuvre du Projet d'agglomération sur les thématiques retenues ;

- la proposition d'une structure de portage transfrontalière pérenne apte au suivi des modules d'actions ;
- la définition d'un plan d'actions intégrées au sein d'un plan d'aménagement stratégique ;
- l'engagement politique véritable et concret de tous les partenaires concernés avec la définition des responsabilités de mise en oeuvre, des financements et des échéances.

4 visions stratégiques pour travailler ensemble

- partager un espace de vie commun et promouvoir une société plus équitable ;
- renforcer la vocation internationale de l'agglomération franco-valdo-genevoise ;
- maintenir et développer une qualité de vie dans un cadre attractif ;
- développer une gouvernance à l'échelle de l'agglomération.

Du point de vue de la méthode, il est proposé d'opérer par une déclinaison des visions stratégiques en lignes stratégiques, elles-mêmes déclinées en objectifs puis en mesures.

Cette déclinaison permet de mettre en place une ébauche de tableau de bord, inspiré du projet d'agglomération turinois. Le tableau de bord permet d'assurer le suivi de la démarche. Il permet dans le même temps de l'embrasser dans toute sa complexité et de garder une vision d'ensemble indispensable.

Le programme Interreg III A

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois est cofinancé par le Programme d'initiative communautaire Interreg III A.

Il a ainsi débuté le 1er janvier 2005, pour une durée de deux ans et demi. Ce laps de temps doit permettre successivement, la définition des attentes, la recherche, le choix et la validation des mesures pour, à terme engager la réalisation de ces dernières. Il s'agit par cette méthode de travail itérative de mettre en place un processus devant se poursuivre au-delà du projet Interreg.



Le Projet d'agglomération : une association de partenaires

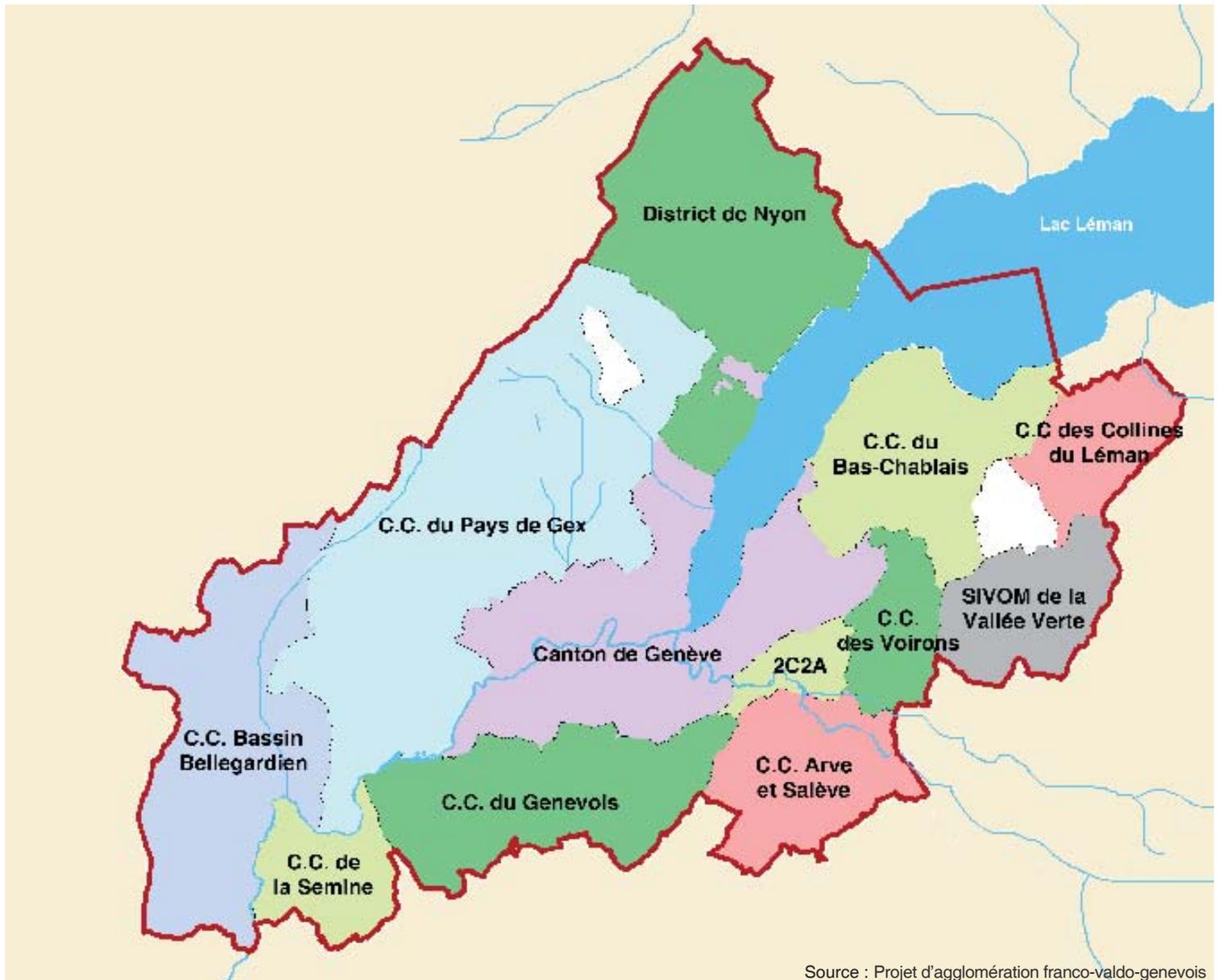
Côté français :

La Communauté de communes du Pays de Gex ;
La Communauté de communes du Genevois ;
La Communauté de communes de l'agglomération Annemassienne ;
La Communauté de communes des Voirons ;
La Communauté de communes du Bas-Chablais ;
La Communauté de communes du Bassin Bellegardien ;
La Communauté de communes Arve et Salève ;
La Communauté de communes de la Semine ;
La Communauté de communes des Collines du Léman ;
Le Sivom de la Vallée Verte ;
Le Syndicat mixte intercommunal de gestion du contrat global (Simbal)
Le Syndicat d'études du Genevois Haut Savoyard ;
Le Conseil Général de la Haute-Savoie ;
Le Conseil Général de l'Ain ;
La Région Rhône-Alpes ;
l'Etat français.

Côté suisse :

Le Canton de Genève ;
Le Canton de Vaud ;
La Région de Nyon ;
La Ville de Nyon ;
La Ville de Genève ;
L'Association des communes genevoises ;

L'agglomération franco-valdo-genevoise : un territoire accueillant et dynamique entre Suisse et France



Légende :

C.C. : Communauté de Communes

2C2A : Communauté de communes de l'agglomération annemassienne



Compte rendu des ateliers

Atelier culture

Liste des participants

Présents :

- Mercedes Brawand, Commune de Saint Julien-en - Genevois
- Fabienne Maillet, Conseil général de la Haute-Savoie
- Agnès Thiefaine, Invitée
- Daniel Tricot, Communauté de communes du Pays de Gex
- Françoise Philippon-Masson, Commune d'Ornex

Témoins :

- Pascal Merlin, Commune d'Annemasse

- Marie Bro, Invitée
- Isabelle Valet, Commune d'Annemasse
- Audrey Coupat, Syndicat d'études du genevois Haut-Savoyard (SEGH)
- Anne-Laure Millet, Syndicat d'études du genevois Haut-Savoyard (SEGH)
- Christian Dupessey, Commune d'Annemasse
- Frédéric Josselin, Projet d'agglomération

- Jean-François Rohrbasser, Ville de Genève

Diagnostic

L'évolution particulière de notre bassin de vie a fait de l'agglomération un véritable « carrefour humain », lieu de croisement d'une population très hétéroclite et par conséquent d'une formidable richesse humaine rassemblant près de 80 nationalités différentes. Ces éléments spécifiques se retrouvent dans la vitalité du tissu associatif et des acteurs culturels et sociaux culturels, dans le cadre d'un contexte bien particulier : le partage d'un même espace francophone.

L'enjeu est de donner une consistance identitaire à cet espace : la culture (avec les loisirs), vecteur majeur pour y parvenir.

La thématique culture amène plus à s'interroger sur le « pourquoi vivre ensemble » que sur le « comment vivre ensemble » des autres thématiques abordées par le Projet d'agglomération.

De nombreuses institutions culturelles de différents niveaux sont identifiées, du local à l'international.

Sur le territoire genevois, une forte concentration des équipements s'opère principalement sur le canton et en particulier sur la Ville de Genève, contrairement à la Haute-Savoie et l'Ain où les équipements sont plus dispersés.

A ce jour, une étude sur les pratiques culturelles transfrontalières, initiée par la commission mixte CRFG-Conseil du Léman et cofinancée par le volet métropolitain du Projet d'agglomération vient de démarrer.

Quels sont les enjeux de cette thématique pour la partie suisse ? Vivre ensemble et également ancrer Genève dans son environnement régional et interrégional.

Au niveau du territoire franco-valdo-genevois, il existe des échanges entre municipalités, avec la présence de conventions thématiques, notamment entre les villes de Genève et d'Annemasse.

Enjeux initiaux

- Promouvoir la culture comme vecteur majeur d'identité partagée et d'expérience commune
- Promouvoir la culture comme facteur de rayonnement de régional à international

- Faire de la culture une fonction de lien social
- Obtenir / tendre vers une offre culturelle mieux répartie sur le territoire et accessible à tous

Éléments de débat

Les pratiques culturelles dans le bassin de vie franco-valdo-genevois révèlent une vie culturelle transfrontalière forte. Avec, entre autre, les nombreuses pratiques culturelles amateurs, encadrées par des professionnels.

La culture a une double dimension, à la fois pour le lien social et pour le rayonnement international, d'autant plus que Genève donne un point d'appui à ce dernier. Ce potentiel est à utiliser.

Avant de commencer une réflexion sur des pistes d'actions, l'échange a porté sur la nécessité d'avoir une vision précise des différents équipements présents sur le territoire, afin de pouvoir ensuite se mettre en réseau.

Pour cela, une cartographie de toutes les pratiques culturelles (professionnels, amateurs, locales, régionales, internationales) serait pertinente. Pour à terme, constituer la première étape d'un atlas culturel.

La reconnaissance par la culture ou par le sport est un vecteur puissant d'identité et de fierté. La culture a une fonction symbolique forte.

Pour qu'un rayonnement international dans le domaine de la culture se développe, il est nécessaire d'avoir une variété de programmation et de structures de création et de diffusion. Pourquoi ne pas favoriser l'émergence d'un événement fédérateur de grande envergure ?

A ce sujet, une réflexion est en cours pour la création d'un festival « off » articulé avec un « in » comme Jazz Contre Band, mettant en lumière la scène locale lors de premières parties.



Pour faciliter la réalisation d'un tel événementiel, une première étape pourrait être la création d'une instance d'échange.

D'autre part, une action est à effectuer pour harmoniser les différentes cartes de réduction.

En exemple : la convention entre les villes d'Annemasse et Genève qu'il conviendrait d'étendre à d'autres communes. De plus, un travail sur la billetterie transfrontalière est à engager (exemple de la « carte 20 ans 20 Francs »).

Enfin, tout un travail est à réaliser concernant les formations artistiques, comme l'illustrent les liens entre les écoles des beaux arts.

L'information sera un outil essentiel, des deux côtés de la frontière. Il faudra veiller à ne pas oublier les petites communes sans infrastructure, parfois même sans Office du tourisme et pour lesquelles l'information est difficile à faire circuler. Pour cela, le Projet d'agglomération devra jouer un rôle fédérateur pour pouvoir faciliter les déplacements et la diffusion de l'information.

Les politiques doivent accompagner ce mouvement en donnant un cadre.

La culture peut jouer un rôle de liant important pour le Projet d'agglomération. Il est donc nécessaire de structurer politiquement cette volonté de coopérer.

Pour cela, un Conseil culturel transfrontalier permanent, en charge de la mise en synergie des acteurs culturels, avec un devoir d'initiative et devant faciliter le financement des projets devrait être envisagé. La Commission mixte CRFG-Conseil du Léman pourrait préfigurer ce Conseil culturel transfrontalier.

Enfin, lors de la réhabilitation ou la construction de lieux de pratique culturelle, il serait nécessaire de les envisager dans un espace et un fonctionnement transfrontalier.



Résultats

Rappel des objectifs initiaux :

- Obtenir une vision exhaustive des équipements culturels
- Aboutir à une instance d'échange et de coopération de type « conférence culturelle » franco-valdo-genevoise
- Réaliser un événement culturel fédérateur sur l'ensemble de l'agglomération

Nouveaux objectifs apparus :

- Identité partagée grâce à la culture
- Créer un bassin culturel capable de faire bouger les publics
- Favoriser le rayonnement international par la culture
- Développer la coopération en matière de formation artistique
- Assurer la cohérence entre les projets de différentes envergures (rayonnement et proximité)
- Valoriser le patrimoine
- Mise en réseau des acteurs de la culture

Pistes d'actions à développer :

- Mettre en place un « conseil culturel transfrontalier » permanent pour la mise en synergie, l'initiation de projets et la recherche de financements en s'appuyant notamment sur la Commission mixte CRFG – Conseil du Léman
- Etablir un atlas des équipements et événementiels culturels
- Promouvoir un événement culturel fédérateur sur l'ensemble de l'agglomération
- Développer l'information et la communication
- Prendre en compte l'aménagement global et transfrontalier du territoire lors d'implantation d'équipements culturels
- Renforcer et harmoniser la billetterie transfrontalière
- Promouvoir le tourisme culturel

Atelier économie / formation

Liste des participants

Présents :

- Anne Emery-Torracinta, Députée du Grand Conseil du canton de Genève
- André Guillot
- Bernard Fichard, Communauté de communes du Bas Chablais
- Charly Schwarz, Canton de Genève
- Denis Hennequin, Agence Terra Nostra
- Florence Le Coz, Conseil général de l'Ain
- François Mugnier, Conseil général de la Haute-Savoie
- Georges Dallemagne, Communauté de communes du Pays de Gex
- Grégory Renault, Communauté de communes du Pays de Gex
- Hervé Grosfilley, Communauté de communes du Pays de Gex
- Jean-Bernard Busset, Agedri
- Laurent Janoir, Alpes du Léman
- Laurent Seydoux, Commune de Plan-les-Ouates
- Marco Daniel
- Philippe Voisenet, Alpes du Léman
- Yann Depiat, Commune d'Annemasse

Témoin économie :

- Philippe Paul, Maison de l'économie développement (Annemasse)

Témoins formation :

- Nicolas Borghese, Centre des ressources technologiques et humaine (CRTH)
- Nicole Trottet, Hautes écoles supérieures de Genève

Diagnostic

Economie

Marché du travail, consommation, loisirs et marché immobilier : nous vivons dans un même bassin de vie souvent réciproquement méconnu, pour lequel la frontière joue un rôle important.

Une frontière paradoxale selon les termes de l'étude éco-diagnostic : la frontière est un facteur de dynamisme (croissance des emplois, des entreprises, développement commercial...) mais aussi de contraintes

(tarification douanière, disparités fiscales et sociales, prix du foncier pour les activités artisanales...).

Une collaboration soutenue, sur des bases réalistes, doit permettre d'optimiser cette situation et proposer des objectifs communs dans le sens d'une intégration économique de l'espace transfrontalier pour développer cette région exceptionnelle en Europe.

Formation

Dans une économie de la connaissance, marquée par l'élévation générale des niveaux de formation et de qualification, il paraît essentiel de construire une offre transfrontalière de formation initiale et continue afin d'encourager le développement des compétences et la mobilité des publics au sein de l'agglomération.

Toutefois, malgré leur proximité, les échanges d'étudiants restent encore limités de chaque côté de la frontière.

Les offres de formation demeurent méconnues, handicapant l'économie locale pour recruter une main d'œuvre qualifiée et entraînant le départ d'une large part des jeunes étudiants vers des pôles universitaires éloignés, alors que des français formés en France valorisent leur diplôme en Suisse (infirmières, métier de la restauration...) et que les jeunes français représentent plus de 20 % des effectifs des Hautes Ecoles Genevoises.

Enjeux initiaux

Economie

- Promouvoir un développement économique concerté et solidaire

Formation

- Construire une offre de formation commune pour répondre aux besoins de l'agglomération et développer l'emploi des deux côtés de la frontière

Éléments de débat

Economie

La réalisation d'opérations de promotion économiques en commun a fait débat : est-il plus efficace de privilégier le maintien et le développement des entreprises existantes ou de tenter d'en implanter de nouvelles ?

L'opportunité d'utiliser le statut des zones franches a été abordée. La discussion a porté sur la pertinence d'utiliser des zones franches qui sont issues d'un



traité international datant du XIXème siècle. Pour certains, il est peut être plus adapté de travailler sur les accords préalables de prix de transfert.

Il est nécessaire d'aboutir à une meilleure répartition des activités économiques à l'intérieur de l'agglomération franco-valdo-genevoise non seulement pour rééquilibrer le tissu économique en tant que tel, mais aussi pour limiter les problèmes de transports, de logements...

Des mises en garde ont été adressées par rapport aux craintes des populations françaises et suisses, liées aux effets de la mobilité transfrontalière par rapport à l'emploi et au logement, qui peuvent bloquer un processus tel que celui engagé par l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Par ailleurs, a été évoquée la nécessité d'une présence de représentants de l'agglomération lors des négociations de l'Union Européenne-Confédération Helvétique sur le deuxième volet des bilatérales.

Formation

Quelques sujets ont fait l'objet de débat :

- La pertinence de mener la réflexion sur le thème de la formation à l'échelle transfrontalière.
- La prise en compte des travaux sur l'enseignement supérieur réalisé par le Conseil du Léman ;
- Les conditions d'admission des bacheliers français par les universités genevoises (interprétation de la Convention de Bologne) ;
- L'inadéquation récurrente entre les besoins des entreprises et les formations existantes : s'agit-il de besoins communs à plusieurs entreprises et donc susceptibles de trouver une réponse par la mise en place d'une formation ou s'agit-il d'une professionnalisation sur un poste de travail particulier ce qui nécessite une formation sur mesure que l'entreprise doit rémunérer ?



Résultats

Economie

Rappel des objectifs initiaux :

- Favoriser les complémentarités et les synergies
- Promouvoir des activités et des emplois mieux répartis en fonction des facteurs fondamentaux de localisation
- Renforcer l'attractivité économique de l'agglomération toute entière
- Favoriser le développement économique de l'agglomération en nous appuyant sur nos expériences réciproques
- Améliorer les conditions-cadres régionales pour l'accueil des entreprises

Pistes d'actions à développer :

- Développer les bilocalisations par le biais des accords préalables de prix de transfert et la création d'un guichet unique des bilocalisations (comme la Maison de l'économie, les agences de développement économique...)
- Réaliser un schéma transfrontalier, non seulement des zones commerciales, mais aussi des zones d'activités économiques stratégiques
- Améliorer la connaissance réciproque des entreprises françaises et suisses
- Améliorer l'information des entreprises sur les bilatérales (volet 1 et 2)
- Créer une académie mondiale des relations internationales : savoir-faire mondialement reconnu dans des secteurs variés comme les ONG, les organisations internationales, le secteur bancaire...
- Développer une politique touristique transfrontalière
- Améliorer la tarification douanière

Formation

Rappel des objectifs initiaux :

- Créer un réseau européen des sciences de la vie et des technologies de pointe
- Atténuer, surmonter les obstacles liés à la reconnaissance mutuelle des diplômes et de l'expérience professionnelle
- Travailler sur une offre plus qualitative et quantitative qui réponde aux besoins des entreprises et du public de l'agglomération et une offre de formation plus lisible sur le bassin
- Favoriser la mobilité européenne

Pistes d'actions à développer :

- Favoriser l'apprentissage et la formation continue transfrontalière
- Prendre en compte les travaux sur l'enseignement supérieur
- Adapter la formation au bassin d'emploi

Atelier environnement

Liste des participants

Présents :

- Bernard Tardy, Communauté de communes du Pays de Gex
- Christian Burnier, Communauté de communes du Genevois
- Christianne Jousson, Commune de Choulex
- Eric Leyvraz, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Franz Eycken, Communauté de communes de l'agglomération annemassienne
- Georges Zufferey, Commune de Vernier
- Gérard Depraz, Communauté de communes du Pays de Gex
- Gilles Thomasset, Communauté de communes du Bassin Bellegardien
- Guy Maurin, Communauté de communes du Pays de Gex
- Jean-Paul Gonthier, Communauté de communes du Bas Chablais
- Laurent Janoir, Alpes du Léman
- Marie-Thérèse Ducret
- Mireille Chauvet, Communauté de communes du Genevois
- Philippe Brun, Projet d'agglomération
- René Desbaillets, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Yves Hendgen, Communauté de communes des Voirons

Témoins :

- Georges Chamoux, Direction départementale de l'équipement de la Haute-Savoie (DDE)
- Gilles Mulhauser, Canton de Genève



Diagnostic

Qu'est-ce que l'environnement ? Les interprétations et les visions divergent. Sur quelles valeurs se baser ? L'environnement est-il une ressource ou une contrainte ?

L'agglomération franco-valdo-genevoise s'inscrit dans un environnement naturel de grande qualité, qui contribue fortement à sa notoriété. Bénéficiant de zones « vertes » et agricoles, environnée par de grands espaces naturels, elle peut s'appuyer sur son image de « métropole verte ».

Néanmoins, le dynamisme du développement des activités humaines est porteur de risques et fragilise les fonctionnalités naturelles et agricoles. C'est l'intégration dans un même territoire des espaces naturels et de la ville qui est en jeu.

Au cours des dernières années on assiste d'ailleurs à un basculement : la protection de l'environnement devient un objectif prioritaire.

Alors faut-il développer, protéger, entretenir ?

Enjeux initiaux

- Intégrer l'évaluation environnementale dans le Projet d'agglomération et ses déclinaisons sectorielles (au travers d'indicateurs et de démarches participatives)
- Coordonner, au niveau transfrontalier, la mise en œuvre des plans de mesures environnementales notamment en terme d'évaluation environnementale

Éléments de débat

Le domaine de l'eau est fondamental. Il a constitué le premier champ de la coordination transfrontalière. Il nécessite une approche globale en intégrant notamment les questions de l'aménagement du territoire, de l'approvisionnement, de l'assainissement, des contrats de rivières...

A titre d'exemple, la coopération intercommunale commence principalement par les réseaux et les infrastructures.

Les agriculteurs suisses craignent d'être spoliés de leurs terrains à cause de la protection accrue de la zone agricole. Il est donc nécessaire de s'interroger sur le devenir des terres agricoles de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Les enjeux initiaux de la thématique environnement n'abordent pas la question du développement durable. L'économie et le social doivent être abordés dans le débat. Il faut en effet éviter une approche unilatérale limitant le développement durable à la dimension environnementale et utiliser des outils comme l'Agenda 21.

La question de l'environnement concerne autant les espaces bâtis que les espaces libres.

Les préoccupations environnementales nécessitent d'optimiser les impacts. Il ne s'agit pas de réparer mais d'anticiper et d'assainir, de revaloriser les filières comme celle du bois par exemple.

Concernant les espaces agricoles, il est constaté côté Suisse que la protection de la zone agricole constitue une entrave au développement de l'agriculture alors que du côté français, la législation prévoit la possibilité de les protéger, mais les outils d'appli-

cation demeurent peu utilisés. C'est l'urbanisation et la pression foncière qui représentent un danger.

Il faut aujourd'hui raisonner à l'échelle du bassin de vie et parvenir à une juste répartition de l'urbanisation. Nous nous trouvons dans un espace confiné. Il n'est plus question de se tourner le dos. Nous devons gérer un espace commun et une agriculture clairement périurbaine. Celle-ci est appelée à jouer un rôle nouveau : la production de la bio-masse. Il s'agit de concilier les vocations alimentaire, paysagère et énergétique.

Les zones naturelles doivent être protégées mais aussi exploitées et gérées, à l'exemple des forêts. L'environnement doit être considéré comme une ressource et non comme une contrainte.

La question centrale est le gaspillage du sol. Les villages français sont mis sous pression. Partout les communes ouvrent des zones d'urbanisation exclusivement résidentielles mais l'équipement ne suit pas.

La préservation exige une solidarité financière : les contrats transfrontaliers doivent s'étendre à l'alimentation en eau, à l'assainissement, au traitement des déchets.

Les objectifs sont largement partagés mais les contextes juridiques, économiques, culturels, les contraintes et les outils diffèrent.

Le débat a beaucoup concerné l'agriculture. Il s'est déroulé dans une ambiance sereine et conviviale. La volonté de coopérer s'est clairement manifestée, de même que la nécessité de gérer un espace commun.

Résultats

Rappel des objectifs initiaux :

- Optimiser les impacts environnementaux (négatifs et/ou positifs) induits par le développement socio-économique de l'agglomération
- Faire émerger les valeurs environnementales de l'agglomération

Pistes d'actions à développer :

- Etablir des contrats transfrontaliers d'alimentation en eau, d'assainissement et de traitement des déchets
- Aborder une réflexion commune sur le développement durable et les espaces à protéger
- Développer un agenda 21 transfrontalier
- Revaloriser des filières (par exemple la filière bois)
- Etendre le parc naturel du Haut Jura vers le Rhône

Atelier logement

Liste des participants

Présents :

- Andrée Berhet, Sivom de la Vallée Verte
- Jocelyne Boch, Conseil général de l'Ain
- Anne Ponchon, Conseil général de la Haute-Savoie
- Anne-Marie Linglin, Commune de Saint Julien-en-Genevois
- Carole-Anne Kast, Députée du Grand Conseil du canton de Genève
- Christine Dallmayr, Communauté de communes des Voirons
- Claude Chalon, Cabinet ADEIF
- Daniel Chaussée, Communauté de communes des Collines du Léman
- Geneviève Déprés, Communauté de communes du Genevois
- Guy Larmanjat, Conseil général de l'Ain
- Ingrid Carini, Communauté de communes du Bas Chablais

Témoins :

- Georges Albert, Canton de Genève

- Jean-François Ciclet, Communauté de communes Arve et Salève
- Jean-Michel Duret, Commune d'Ambilly
- Louis Favre, Communauté de communes Arve et Salève
- Marcos Weil, Cabinet Urbaplan
- Michel Favre, Commune de Plan-les-Ouates
- Nicolas Millet, Région Rhône-Alpes
- Pascal Gilliard, Agedri
- Patricia Simon, Communauté de communes des Voirons
- Philippe Belair, Conseil général de l'Ain
- Roger Rion, Communauté de communes du Bas Chablais
- Yves Devaud, Communauté de communes Arve et Salève

- Guérin Salomone, Communauté de communes du Pays de Gex

Diagnostic

La problématique de l'habitat et du logement est une préoccupation commune de part et d'autre de la frontière.

Dans le Canton de Genève, la forte croissance démographique conjuguée à l'insuffisance de la production de logements conduit inévitablement à une situation de pénurie.

Le manque de logements engendre des difficultés, voire une exclusion d'une part grandissante de la population genevoise.

Cette crise déséquilibre très fortement le marché immobilier français dans la zone frontalière et se répercute très largement sur les politiques publiques en matière d'habitat et de logement.

L'enjeu principal est de rééquilibrer l'offre de logement, autant sur le plan qualitatif que quantitatif, mais surtout géographique : entre Genève, Nyon et

la France voisine pour éviter que le report vers les franges ne s'amplifie.

Dans le cadre de son mandat, le groupe de travail « Logement transfrontalier » du Comité régional franco-genevois (CRFG) créé en 2002 est chargé de la réalisation d'un « Plan directeur de l'habitat transfrontalier » (PDHT). Cette démarche se réalise en étroite collaboration avec le Projet d'agglomération, dont elle constitue le volet « Logement ».

Quelques enjeux identifiés par le Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT) sont rappelés :

- Mener une politique coordonnée à l'échelle de l'agglomération ;
- Favoriser des solutions qui répondent aux besoins de chacun (logement aidé-libre, accession) ;
- Promouvoir des formes de logements respectueuses de l'environnement et privilégier la qualité urbaine.

Enjeu initial

- Construire ensemble des logements pour tous

Éléments de débat

En amorce de débat, le retard de construction sur le territoire genevois est initialement perçu comme le facteur principal de la crise du logement sur l'ensemble du bassin franco-valdo-genevois.

Si les genevois acceptent une part de responsabilité, ils montrent une volonté de changement et semblent prêts à essayer les outils français. Il reste cependant nécessaire de considérer la problématique à l'échelle franco-valdo-genevoise.

L'explosion démographique est subie par tous les acteurs franco-valdo-genevois.



Est-ce que l'agglomération franco-valdo-genevoise va pouvoir accueillir beaucoup de nouveaux habitants, étant donné que les projections démographiques pour 2025 estiment la croissance à plus de 200 000 personnes ?

La problématique du logement est transversale, avec une dimension sociale à ne pas négliger.

Le rééquilibrage n'induit pas forcément une égalité du nombre de logements de part et d'autres de la frontière.

Résultats

Rappel des objectifs initiaux :

- Mettre en place une politique concertée de l'habitat
- Garantir à tous un accès au logement
- Maîtriser la pression foncière

Nouveaux objectifs apparus :

- Spatialisation de l'habitat
- Densifier l'habitat
- Promouvoir un habitat de qualité
- Rééquilibrage transfrontalier de la répartition du logement et des types de logements
- Développer les espaces réservés à la construction de logements sur Genève et préserver, côté français, les secteurs à fort enjeu environnemental ou agricole

Pistes d'actions à développer :

- Définir et connaître les besoins objectifs en logements
- Créer un fonds d'investissement transfrontalier pour la création de logements collectifs
- Etablir des quotas par types de logement et renforcer les contraintes, notamment financières, pour les faire respecter
- Penser le logement des futurs employés dès leur embauche et étendre le principe de la contribution 1% logement à la Suisse
- Créer un Etablissement public foncier (EPF) transfrontalier
- Mettre en cohérence les documents d'urbanisme français et suisses (spatialisation)
- Promouvoir les formes urbaines et architecturales novatrices et respectueuses de l'environnement
- Créer une agence d'urbanisme transfrontalière

Atelier rayonnement international

Liste des participants

Présents :

- Marianne Baudat, Projet d'agglomération
- Xavier Breton, Conseil général de l'Ain
- Pierre Bezina, Conseil régional de Rhône-Alpes
- Bernard Constantin, Préfecture de la Région Rhône-Alpes
- Thibault Michalet, Maison de l'économie développement (Annemasse)
- Bruna Carcchia, Agence de l'économie du Pays de Gex et du Bassin Bellegardien
- René Monnet, Commune de Meyrin

Témoins :

- Sylvie Cohen, Canton de Genève
- Roger Vioud, Conseil régional de Rhône-Alpes

Diagnostic

Qu'entend-on par rayonnement international ?

Côté suisse, il s'agit d'une image donnée à l'extérieur, côté français, plutôt d'un contexte relationnel et de collaboration « socio-culturo-économico-touristique ».

Aujourd'hui, l'espace franco-valdo-genevois possède un rayonnement international de très haut niveau, dans un contexte de concurrence accrue entre espaces urbains.

Ce rayonnement produit ses effets à deux échelles qu'il convient de distinguer :

- l'échelle de l'agglomération : les effets du rayonnement international se manifestent à l'intérieur de l'espace franco-valdo-genevois. Il s'agit de tirer profit, en interne, de ce rayonnement.
- l'échelle métropolitaine : la dimension internationale de l'espace franco-valdo-genevois positionne celui-ci comme interlocuteur dans des projets à échelle métropolitaine.

Genève est une plaque tournante des Organisations internationales (OI) et se veut un pôle d'excellence.

En 2000, un groupe de travail du Conseil régional franco-genevois (CRFG) a défini une stratégie d'ac-

cueil des OI et Organisations non gouvernementales (ONG). En effet, les premières ne peuvent être accueillies qu'en Suisse selon les accords de sièges et les secondes ne bénéficient pas du même cadre d'accueil en France qu'en Suisse.

Il est à noter que 50 % des employés des OI résident hors de Genève, ce qui montre la contribution de la région notamment en terme de logement.

Le Conseil d'Etat genevois a exprimé sa volonté d'améliorer la coopération en matière d'ONG au niveau de l'agglomération mais n'est pas encore prêt à l'étendre en direction de Lyon. Du côté français, la Genève internationale est soutenue par l'Etat français via la coopération métropolitaine.

Pour sa part, la Région Rhône-Alpes est la deuxième collectivité territoriale en matière de coopération internationale, particulièrement dans le domaine de la santé (recherche et développement). Dès 1992, un processus de contractualisation du développement a été mis en place au niveau régional.

Etant soucieuse d'un dialogue sans tabou avec Genève, qu'elle considère comme la 2ème agglomération de son territoire, elle souhaite développer les complémentarités avec elle et non jouer la concurrence.

Enjeux initiaux

- Rester actif dans le contexte actuel de compétitivité entre les territoires
- Se doter d'outils de collaboration et de développement efficaces pour faciliter l'émergence et la visibi-

lité des fonctions supérieures de la métropole transfrontalière

- Renforcer ses liens avec les autres métropoles régionales qui l'entourent et avec lesquelles elle s'articule afin d'organiser plus durablement et plus solidement ses réseaux

Eléments de débat

Le débat a essentiellement porté sur :

- La définition du rayonnement international, son contenu, son contexte et les attentes au niveau de l'agglomération.

Finalement, il a été tacitement décidé de considérer le contexte le plus vaste.

- La concurrence au niveau mondial dans le développement de politiques d'accueil non seulement des OI et ONG, mais aussi des entreprises multinationales ou à rayonnement international.

Il est nécessaire de rester en pointe dans ce domaine au niveau de l'agglomération. Le niveau socio-économique de sa collectivité en dépend. Berne lance des cris d'alarme en ce moment, appelant Genève à la vigilance.

- La facilité de logement et de déplacement des personnes à l'intérieur de l'agglomération est une

condition sine qua non tant à la construction de l'agglomération qu'à son attractivité « internationale ». La frontière doit disparaître. De même, les cadres législatifs français et suisse doivent s'harmoniser et gommer leurs principales différences.

- L'offre en logement et en déplacement est nettement insuffisante en l'état. Elle doit être pensée en considérant l'agglomération comme une même entité urbaine.

- Une réflexion a été proposée sur la potentialité de créer des « CERN » dans d'autres domaines.

- Les bonnes expériences de la Région Rhône-Alpes dans des contractualisations diverses ainsi que dans des entreprises de collaborations avec des OI sur des projets déterminés.

- Les synergies entre l'aéroport international de Genève (AIG) et l'aéroport de Saint Exupéry passent par une liaison ultra rapide entre les deux sites.



Résultats

Objectifs précisés :

- Compétitivité : elle n'est pas acquise une fois pour toute. Genève doit tout faire pour la conserver. Aujourd'hui, il s'avère que le maintien de cette compétitivité dépend beaucoup du contexte de la collaboration interne à l'agglomération franco-valdo-genevoise
- Construire des outils de collaboration et de développement : indispensable pour coordonner les priorités et interactions de collaboration entre les différentes entités territoriales formant l'agglomération franco-valdo-genevoise
- Renforcer les liens avec les autres métropoles : la nécessité aujourd'hui de s'intégrer à un réseau n'est plus à démontrer

Pistes d'actions à développer :

- Elargir le centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI) à l'agglomération et développer des partenariats entre la Région Rhône-Alpes et l'agglomération pour augmenter la compétitivité d'accueil des OI et ONG
- Actualiser le rapport du CRFG sur la stratégie d'accueil des OI et ONG
- Développer des conditions d'accueil cadre dans les textes légaux nationaux (fiscalité, logement, mobilité...)
- Développer les synergies entre l'AIG et Saint Exupéry
- Développer une mutualisation des spectacles et autres manifestations culturelles pour les porter au niveau régional et créer un « passeport culturel » régional
- Favoriser les échanges d'expériences dans les domaines communs (par exemple : le fleuve Rhône)
- Permettre au réseau des villes de Rhône-Alpes d'accéder à la Fondation Franco-Suisse pour la recherche et la technologie
- Rechercher des contractualisations entre agglomération et région Rhône-Alpes

Liste des participants

Présents :

- Alain Gauthier, Sivom de la Vallée Verte
- Claude Aubert, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Frédéric Budan, Communauté de communes du Genevois
- Guylaine Riondel-Besson, Communauté de communes de l'agglomération annemasiennaise
- Jean-Luc Boucher, Communauté de communes du Bassin Bellegardien
- Jean-Michel Thénard, Commune de Saint Julien-en-Genevois
- Luc Vilain, Sous-Préfecture de Saint Julien-en-Genevois

Témoins :

- Marie-Paule Bardèche, Préfecture de la Région Rhône-Alpes

- Maurice Chapoulier, Communauté de communes du Genevois
- Monique Robert, Office cantonale de la statistique de Genève (Ocstat)
- Patrick Demolis, Communauté de communes Arve et Salève
- Philippe Fouillet, Communauté de communes du Pays de Gex
- Régine Rémillon, Communauté de communes Arve et Salève
- Frédéric Bessat, Communauté de communes du Pays de Gex

- Pauline De Vos Bolay, Canton de Genève

Diagnostic

La frontière conduit à une situation inéquitable entre les patients français frontaliers ou non frontaliers. Les premiers pouvant se faire soigner à Genève, les autres ne pouvant se faire soigner qu'à Lyon ou Grenoble pour des spécialités universitaires.

Bien que les soins soient de très bonne qualité de part et d'autre de la frontière, il en découle des situations difficiles pour la population. Certains déséqu-

ilibres apparaissent en outre en terme de formation des personnels soignants.

Par ailleurs, cette problématique ne revêt pas la même importance en France qu'en Suisse, et si ces préoccupations se développent au niveau local, les compétences en matière de santé demeurent en France au niveau de l'Etat.

Enjeux initiaux

- Coordonner et structurer l'offre de santé
- Gérer les crises sanitaires, les épidémies et l'environnement

- Accompagner l'évolution démographique en proposant des formations de personnel adaptées
- Traiter les problèmes sociaux dans l'agglomération

Éléments de débat

Les principaux objectifs à moyen terme ont été traités.

■ La planification et l'accès aux soins :

L'élaboration du Schéma régional d'organisation sanitaire de Rhône-Alpes pour la période 2006-2010 (SROS III), a permis l'inscription des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) au sein du réseau de soins rhône-alpin. Bien que toute l'offre de soins des HUG n'ait pas été intégralement prise en compte, cette évolution constitue une avancée significative pour faciliter le passage progressif de la frontière par les patients résidant en France. Le SROS III devrait être adopté par les autorités sanitaires françaises en mars 2006.

Un projet pilote est par ailleurs mené sur l'année 2006 et porte plus spécifiquement sur les secours d'urgence. Il vise à permettre le passage de frontière des véhicules d'urgence médicalisés légers. Au-delà de la coordination des centres de régulation, ce projet, financé en partie par le programme INTERREG III, doit s'attacher à harmoniser les systèmes de facturation pour les interventions de part et d'autre de la frontière.

■ La prévention et la promotion de la santé :

Le CRFG travaille à la mise en cohérence des procédures de gestion de crises sanitaires mais aussi de prévention et de promotion de santé publique.

Des dispositifs coordonnés ont ainsi été établis pour la gestion du Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), de la grippe aviaire ou encore de la pollution atmosphérique.



■ La formation :

Le Canton de Genève attire en nombre du personnel médical français, principalement en raison des différences de revenus observées. Cette tendance est particulièrement marquée pour le personnel infirmier. Aussi, l'École d'infirmière de Genève a accepté de former davantage d'étudiants pour répondre aux besoins locaux de personnel qualifié. En échange, les hôpitaux de l'agglomération accepteront d'augmenter leurs places de stage.

En complément, le CRFG travaille à la reconnaissance réciproque des diplômes et plus largement, pour le secteur infirmier, à la mise en place de diplômes communs. Les négociations en cours sur la formation continue pourraient également permettre aux infirmiers français de se former dans les hôpitaux genevois.

Au-delà et afin d'anticiper les besoins futurs de personnel qualifié en fonction des perspectives démographiques et des évolutions épidémiologiques, le CRFG a engagé une réflexion commune avec l'Observatoire Statistique Transfrontalier pour permettre, notamment, la mise en place de formations adaptées.



Les débats tenus au sein de l'atelier ont permis d'affirmer le positionnement du Projet d'agglomération sur la question spécifique de la santé : il doit être force de propositions auprès du CRFG et de sa commission Santé, Droit et Cohésion Sociale. En effet, le CRFG regroupe toutes les autorités compétentes et constitue l'instance décisionnaire de référence dans le domaine de la Santé transfrontalière. Ainsi, le Projet d'agglomération doit permettre de constater et de consolider les avancées, de dresser de nouvelles pistes de travail ou d'approfondir certains thèmes de coopérations.

Résultats

Rappel des objectifs initiaux :

- Favoriser un accès égal et rapide aux soins, en optimisant les moyens
- Organiser la gestion transfrontalière des crises sanitaires et épidémiques
- Anticiper l'évolution démographique par des formations ciblées

Nouvel enjeu apparu :

- Améliorer la communication

Pistes d'actions à développer :

- Réaliser une étude précise sur les liens possibles entre le canton de Genève et l'ARC pour l'ensemble des soins hospitaliers et élargir la planification de l'accès :
 - aux soins programmés de niveau universitaire dispensés aux HUG
 - aux hôpitaux généraux de l'agglomération
 - aux établissements privés de l'agglomération
 - aux établissements médico-sociaux, de sorte à appréhender les enjeux spécifiques de la dépendance, du vieillissement et du handicap
- Créer un outil transfrontalier d'aide à la décision : un observatoire transfrontalier de la santé
- Réaliser une étude sur les évolutions démographiques, épidémiologiques ainsi que sur l'évolution du handicap et de la dépendance
- Informer les habitants de l'agglomération sur les différents accords obtenus et qui sont déjà en vigueur. Au-delà, la communication à la population devra porter sur l'offre de soins des deux systèmes de santé
- Mener une réflexion sur la question de la formation en matière de santé

Atelier urbanisation / mobilité

Face au nombre important des participants intéressés par cette problématique, l'atelier a été scindé en deux. Les échanges et les résultats convergeant

sensiblement, ils montrent une certaine unité dans l'appréhension des enjeux et des objectifs à poursuivre. Un seul compte-rendu est présenté.

Liste des participants

Présents atelier 1 :

- Christophe Aumeunier, Secrétaire général de la Chambre immobilière genevoise (CGI)
- François Céna, Commune de Saint Julien-en-Genève
- Gabriel Barrillin, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Alain Etienne, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Beatriz de Candolle, Députée du Grand Conseil du canton de Genève
- Claude Rive, Commune de Chêne-Bougeries
- Pierre Duchene, Commune de Dardagny
- Christian Grand, Commune de Lucinges
- Roland Sansonney, Commune de Meyrin
- Maria Claret, Commune de Soral
- Hubert Bertrand, Commune de St Genis-Pouilly
- Luc Malnati, Fondation pour les terrains industriels de Genève
- Emmanuelle Ménard, Conseil général de l'Ain
- Stéphane Riem, Commune de Troinex
- Jean Oberhansci, Syndic Bogis-Bossey
- Pierre Stampfli, Syndic Chavannes-de-Bogis
- Pierre-André Romanens, Syndic Coppet
- Joseph Favre, Commune de Chens s/ Léman
- Catherine Brun, responsable Projet urbain de Bellegarde/Valorcine
- Raymond Villet, Commune de Vers
- Sylvain Allaire, DDE de la Haute-Savoie
- Sylvie Cornut, Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (Siac)

Présents atelier 2 :

- Jean-Claude Marmilloud, Communauté de communes du Genevois
- Michel Cuzin, Communauté de communes du Genevois
- Sébastien Hélias, Communauté de communes de l'agglomération annemassienne
- Fabienne Gautier, Députée du Grand Conseil du canton de Genève
- Gérard Perrin, DDE de l'Ain

- Christian Monteil, Conseil général de la Haute-Savoie
- Anna Doudou, Commune de Challex
- Michel Santoni, Commune de Villard
- Gilles Sauthier, Commune de Burdignin
- Hubert Silvain, Canton de Vaud
- Didier Benetti, Office cantonal de la statistique de Genève (Ocstat)
- Catherine Kuffer, Commune de Vandoeuvres
- Michel Hug, Association des communes genevoises (ACG)
- Gregory Renault, Communauté de communes du Pays de Gex
- Marie-Jeanne Duret, Commune de Reignier
- Frédérique Giriat, Commune de Ornex
- Jean-Paul Laurensen, Commune de Prévessin-Moens
- Sébastien Brunny, Député au Grand Conseil du canton de Genève
- Pierre Hérisson, Sénateur, Commune de Sevrier
- François Python, Commune de Dingy-en-Vuache
- Jean-Claude Rey, Commune de Feigères
- Benoit Duperthuy, Syndicat d'études du genevois haut-savoyard (SEGH)
- Patrick Freudiger, Région de Nyon
- Robert Cramer, Conseiller d'Etat du canton de Genève
- Magali Brogi, Communauté de communes du Pays de Gex

- Régis Petit, Communauté de communes du Bassin Bellegardien
- Richard Quincerot, Agence Permis de construire, communication, urbanisme
- Loïc Hervé, Commune d'Ambilly
- Isabel Roachat, Commune de Thonex
- Myriam Matthey-Doret, Commune de Plan-les-Ouates
- Françoise Joliat, Commune de Confignon

- Gérard Reix, Communauté de communes du Genevois
- Philibert Perrin, Commune de Veyrier
- François Gillet, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Luc Barthassat, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Jacques Jeannerat, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Sylvie Moser-Schori, Canton de Vaud
- Cornélia Gallay, Commune de Saint-Cergue
- Nathalie Pagano, Ville de Nyon
- Camille Couvreur, Communauté de communes de l'agglomération annemassienne
- Laure Pellissier, Invitée
- Bruno Girandier, Communauté de communes du Pays de Gex
- Pierre-Jean Crastes, Communauté de communes du Genevois
- Rolf Geiger, Ministère fédérale de l'aménagement du territoire
- Michel Ruffet, Communauté de communes des Voirons
- Jean-Pierre Buet, Syndicat mixte intercommunal de gestion du contrat global (Simbal)
- Leïla Le Pavorzin Mille, Agence Terra Nostra
- Chantal Genton, Communauté de communes du Pays de Gex
- Louis Vuilloud, Communauté de communes des Voirons
- Georges Burnier, Communauté de communes des Voirons
- Jean-Luc Pecorini, Communauté de communes du Genevois
- Pierre-Henri Thévenoz, Communauté de communes du Genevois
- Marie-Christine Massin, Communauté de communes du Genevois
- Bernard Leutenegger, Canton de Genève
- Brigitte Schneider-Bidaux, Députée du Grand Conseil du canton de Genève
- Sophie Lin, Canton de Genève
- Jacques Janier, Communauté de communes du Pays de Gex
- Bernadette Telley, Communauté de communes du Pays de Gex
- Marie-Jo Bertrand, Communauté de communes du Pays de Gex
- André Emery, Communauté de communes du Pays de Gex
- Jean-Claude Reynaud, Communauté de communes des Collines du Léman
- Jean-Paul Roch, Communauté de communes du Bas Chablais
- Françoise Le Sourd, Communauté de communes du Pays de Gex
- Monique Boget, Commune de Meyrin
- Didier Jouve, Conseil régional de Rhône-Alpes
- Robert Borrel, Communauté de communes de l'agglomération annemassienne

Témoins :

- Karelle Hézard, Conseil général de la Haute-Savoie
- Yves Delacretaz, Canton de Genève
- Patrick Freudiger, Région de Nyon
- Benoît Duperthuy, Syndicat d'études du genevois Haut-Savoyard (SEGH)

Diagnostic

Deux systèmes culturels différents, fruits d'une histoire mouvementée, n'ont pas empêché la constitution d'une agglomération transfrontalière, dont le canton de Genève représente le centre et la région de l'ARC et de Nyon sa première couronne, la frontière constitue un catalyseur du développement de ce bassin de vie. La frontière devient plus perméable et rend indispensable la mise en cohérence des politiques d'urbanisation de part et d'autre.

De plus, dans la dernière décennie, on a pu constater une accélération des échanges à travers cette frontière de plus en plus poreuse. Le territoire de l'agglomération est soumis à des flux de déplacements importants : des flux de grands transits et un trafic d'agglomération (environ 200 000 déplacements quotidiens franchissant la frontière). L'organisation des déplacements constitue un enjeu économique, social et environnemental majeur de l'agglomération.

La rapidité du développement et les contraintes de l'espace genevois ont fortement influé sur la frontière, en intégrant de nombreux espaces périphériques dans la dynamique métropolitaine. Cette intégration

forte et rapide est une chance pour le territoire, mais elle est également porteuse de vrais risques, devant lesquels les outils traditionnels de coopération semblent dépassés.

Il existe néanmoins des acquis comme les chartes et travaux du CRFG et du DTPR, ou plusieurs projets transfrontaliers concertés. Mais tout en s'appuyant sur eux, il s'agit maintenant d'aller plus loin dans la coordination transfrontalière de l'urbanisme et de la mobilité afin de réduire leurs effets négatifs sur l'environnement, notamment quand l'espace est un bien qui se raréfie.

Le but est de garantir des structures urbaines susceptibles de diminuer autant que possible les flux de trafic et de permettre une desserte efficace par les transports publics. L'enjeu est alors d'établir une stratégie de développement cohérente, à l'échelle réelle de l'agglomération, de renforcer la solidarité entre les différentes composantes du territoire, de maîtriser les conséquences de l'étalement urbain dans une logique de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie.

Enjeux initiaux

Urbanisation

- Susciter une culture commune du territoire
- Maîtriser l'étalement urbain
- Assurer un développement équilibré de la région urbaine

Mobilité

- Gestion durable et performante des déplacements
- Approche transfrontalière et multimodale
- Coordonner l'urbanisation et la mobilité
- Parvenir à une vision commune de la mobilité à l'échelle de l'agglomération

Éléments de débat

Préambule

Il convient de cesser de ne raisonner qu'au niveau de sa commune, à partir du moment où il est admis que l'urbanisation est liée à la mobilité et à l'environnement.

Quatre objectifs :

- la région est petite, le risque de mitage est grand, particulièrement en France. Il convient donc de défi-

nir des territoires qui seront durablement inconstructibles ;

- il faut promouvoir le regroupement de l'habitat avec une plus grande densité, notamment en limitant le plus possible le pavillonnaire ;
- il s'agit de se donner des règles d'urbanisme en faveur de l'intérêt collectif et, pour les mettre en œuvre, faire ensemble des réserves foncières ;



- dans chaque démarche d'aménagement, il faut viser la qualité architecturale et la qualité de l'environnement, garantes de celle du cadre de vie.

Quelques thèmes ont généré des débats illustrant les différentes approches qu'il convient de coordonner.

- La notion de densification:

Le besoin de densification du canton de Genève s'explique en partie par l'existence de la zone agricole. Néanmoins, il est aujourd'hui nécessaire de « faire pression » pour une adaptation de la loi fédérale. La Ville de Genève et les communes les plus limitrophes doivent jouer leur rôle de cœur de métropole. Il faut donc une évolution des « mentalités » et définir de nouvelles conceptions de quartier comme cela est le cas, par exemple, sur la zone de la Praille - Acacias.

Une politique foncière s'impose afin de densifier l'habitat le long des axes de transport et de rendre ces espaces de vie plus attractifs.

La question de la densification doit se poser au cas par cas, en fonction de la destination des terrains. Il s'agit d'éviter le développement de la zone pavillonnaire et de prévoir les emplacements des zones industrielles, tout en se posant la question du devenir des zones agricoles.

La notion de densification est difficile à faire passer en France. La notion de lotissement groupé ou de petits immeubles collectifs correspond davantage aux attentes de la population et des politiques. L'expérience des « banlieues » nécessite de repenser le développement urbain en évitant une densification trop importante. Il s'agit de trouver un juste milieu entre l'habitat pavillonnaire et les immeubles de grandes densités. Il est effectivement important de densifier le long des axes de transports collectifs, néanmoins, il se pose la question du financement des infrastructures de transport.

La notion de développement est partagée mais il est important de préciser la forme urbaine et le concept de densification.

- La notion de schémas d'aménagements :

Les travaux de révision du Plan directeur cantonal doivent débuter prochainement et il serait intéressant de conduire les travaux de révision des documents d'urbanisme français en parallèle. Il s'agirait de déterminer une politique d'aménagement commune. Afin de mettre en œuvre cette politique d'aménagement, il conviendrait aussi de poser la question de la gouvernance.

- La notion de périmètre :

La question de l'élargissement du périmètre du Projet d'agglomération se pose sur le secteur d'Annecy, du Chablais français et de la région de Lausanne. Plutôt que d'élargir le périmètre, il conviendrait d'avoir une réflexion prospective sur cette deuxième couronne afin de déterminer les enjeux et les intérêts communs à cette échelle.

Echanges

La maîtrise du territoire apparaît indispensable avec pourtant des cultures différentes qui mettent en lumière la nécessité d'une connaissance réciproque. L'établissement d'un schéma d'aménagement est urgent, car les réalisations dispersées limitent de plus en plus les marges de manœuvre. Mais quelles sont les possibilités effectives et légales pour maîtriser le territoire en France où les compétences d'urbanisme relèvent des communes et/ou les Scot sont établis à l'échelle des EPCI ? La nécessité d'une coordination inter-Scot semble indispensable.

Le principe d'élaborer une politique foncière fait l'unanimité mais comment procéder ? Toutes les communes françaises n'adhèrent pas à l'objectif de freiner le développement pavillonnaire, qui correspond à une réelle demande sociale - une « croisade » est nécessaire pour convaincre. Pour y parvenir, une volonté déterminée franco-valdo-genevoise est nécessaire, afin d'éviter d'avoir une ville internationale attractive et une banlieue informe autour. Ne serait-il pas judicieux d'utiliser les ressources de la péréquation financière afin de faire des réserves foncières pour des projets d'intérêt général, notamment le logement ?

Quels outils pour la coordination entre urbanisation et mobilité ? Faut-il d'abord adapter les outils légaux

et réglementaires pour que les objectifs communs ne restent pas lettre morte ? Il conviendrait plutôt de centrer le travail du Projet d'agglomération sur le contenu des instruments d'urbanisme et de planification, que chaque pays appliquera ensuite avec ses propres outils légaux.

La cohérence des stratégies de développement urbain est nécessaire pour décider de la politique de la mobilité (on ne peut pas faire passer tout le trafic par Bardonnex et fermer les frontières : de nouvelles liaisons routières sont nécessaires).

Il semble indispensable de prioriser le développement des logements et des activités autour des axes lourds de transports collectifs (TC) et pour les petites communes, il est nécessaire d'améliorer la connaissance des territoires voisins et de leurs projets. La planification des voiries pour que les TC soient efficaces peut être un début de solution.

Les deux problématiques de l'urbanisation et de la mobilité sont liées et il s'agit d'en décloisonner les pratiques. Les transports ont surtout été considérés jusqu'ici comme «l'intendance», mais cette approche ne pourra bientôt plus suivre le développement avec la même qualité de service. Les investissements à consentir face à la dispersion de l'urbanisation seraient trop importants.

De fait, il apparaît alors indispensable de s'orienter vers des TC avec des investissements et des frais d'exploitation acceptables ; en conséquence, il faudra choisir quelles infrastructures seront à réaliser et quelles urbanisations seront à organiser autour d'elles pour qu'elles soient utilisées au mieux.

Les sites définis comme stratégiques devront donc être identifiés à l'échelle de l'agglomération sur les nœuds de TC. Ils seront à développer avec une densité importante d'emplois, de commerces, etc.

Il importe de travailler à l'échelle de l'agglomération sur la hiérarchisation du réseau routier, la manière



dont les véhicules privés entrent dans le canton de Genève, la politique de transfert modal et celle du stationnement.

C'est donc une politique de mobilité globale qu'il s'agit de mettre en place à l'échelle transfrontalière.

Il est important de pouvoir développer l'activité économique sur France pour équilibrer l'urbanisation et les flux de déplacements mais cette question fait largement débat notamment sur la responsabilité de chaque pays de mettre en place des conditions - cadre attractives.

Enfin, des projets sont à poursuivre ou à prévoir :

- la liaison CEVA ;
 - les trams, avec plusieurs prolongements au-delà de la frontière envisagés ;
 - des projets routiers ;
- et aussi :
- les structures de gestion des réseaux ;
 - des outils comme le modèle de transports ;
 - le projet des espaces non bâtis ;
 - un schéma d'aménagement commun précisant l'implantation des grands équipements, la planification des TC et les secteurs de développement urbain ;
 - un plan des déplacements transfrontaliers...

Résultats

Rappel des objectifs initiaux :

Urbanisation

- Mettre en cohérence les stratégies de développement urbain
- Coordonner les projets d'urbanisation et de transports
- Construire une réflexion sur les évolutions possibles de l'agglomération dans les années à venir
- Elaborer une politique foncière
- Construire une meilleure connaissance du territoire
- Mettre en place une stratégie pour préserver les paysages, valoriser la forme urbaine et les espaces publics
- Développer une politique de sensibilisation et d'information

Mobilité

- Exploitation optimale des infrastructures existantes et développement des offres de transport
- Planification et réalisation des infrastructures complémentaires nécessaires, routières et ferroviaires, à différents horizons temporels
- Amélioration de l'accessibilité nationale et internationale de l'agglomération transfrontalière
- Transfert modal significatif vers les transports en commun
- Mise à disposition d'outils d'aide à la décision pour l'implantation d'activités et de logements

Proposition de nouveaux objectifs :

- Le Projet d'agglomération devrait déterminer des priorités en tenant compte du coût, ou des besoins
- Maîtriser l'étalement urbain doit être un objectif prioritaire, alors qu'établir des outils de planification communs est davantage un moyen qu'un objectif
- Se doter d'outils communs permettant des scénarios démographiques est essentiel ; l'observatoire statistique transfrontalier devrait faire des projections démographiques
- Développer l'activité économique sur France pour équilibrer l'urbanisation et les flux de déplacements
- Tirer profit des nœuds de transports pour implanter des activités économiques

Pistes d'actions à développer :

- Créer une agence d'urbanisme transfrontalière qui pourrait diffuser la connaissance du territoire et porter les projets
- Etablir un document d'urbanisme transfrontalier
- Pour maîtriser le territoire en France, une coordination inter-Scot est souhaitée
- Instaurer une péréquation financière qui permette des mesures compensatoires pour les communes qui préservent des espaces non bâtis
- Utiliser les ressources de cette péréquation financière afin de faire des réserves foncières pour des projets d'intérêt général, notamment pour la construction de logements
- Soutenir et valoriser la réalisation et l'utilisation du CEVA et des différents trams qui ont vocation de franchir la frontière par des choix d'urbanisation appropriés
- Imaginer la circulation de bus sur l'autoroute qui seraient attractifs pour les frontaliers se rendant dans les zones industrielles
- Mettre en œuvre une réflexion en commun pour guider les projets locaux

Synthèse

Atelier culture

Enjeux	Objectifs	Pistes à développer
Promouvoir la culture comme vecteur majeur d'identité partagée et d'expérience commune	Obtenir une vision exhaustive des équipements culturels	Mettre en place un « conseil culturel transfrontalier » permanent pour la mise en synergie, l'initiation de projets et la recherche de financements en s'appuyant notamment sur la Commission mixte CRFG – Conseil du Léman
	Aboutir à une instance d'échange et de coopération de type « conseil culturel » franco-valdo-genevois	Etablir un atlas des équipements et événementiels culturels
Promouvoir la culture comme facteur de rayonnement de régional à international	Réaliser un événement culturel fédérateur sur l'ensemble de l'agglomération	Promouvoir un événement culturel fédérateur sur l'ensemble de l'agglomération
	Identité partagée grâce à la culture	
Faire de la culture une fonction de lien social	Créer un bassin culturel capable de faire bouger les publics	Développer l'information et la communication
	Favoriser le rayonnement international par la culture	Prendre en compte l'aménagement global et transfrontalier du territoire lors d'implantation d'équipements culturels
	Développer la coopération en matière de formation artistique	
Obtenir / tendre vers une offre culturelle mieux répartie sur le territoire et accessible à tous	Assurer la cohérence entre les projets de différentes envergures (rayonnement et proximité)	Renforcer et harmoniser la billetterie transfrontalière
	Valoriser le patrimoine	Promouvoir le tourisme culturel
	Mise en réseau des acteurs de la culture	

Atelier économie

Enjeu	Objectifs	Pistes à développer
Promouvoir un développement économique concerté et solidaire	Favoriser les complémentarités et les synergies	Développer les bilocalisations par le biais des accords préalables de prix de transfert et la création d'un guichet unique des bilocalisations (comme la Maison de l'économie, les agences de développement économique...)
	Promouvoir des activités et des emplois mieux répartis en fonction des facteurs fondamentaux de localisation	Réaliser un schéma transfrontalier, non seulement des zones commerciales, mais aussi des zones d'activités économiques stratégiques
	Renforcer l'attractivité économique de l'agglomération tout entière	Améliorer la connaissance réciproque des entreprises françaises et suisses
	Favoriser le développement économique de l'agglomération en nous appuyant sur nos expériences réciproques	Améliorer l'information des entreprises sur les bilatérales (volet 1 et 2)
	Améliorer les conditions-cadres régionales pour l'accueil des entreprises	Créer une académie mondiale des relations internationales : savoir-faire mondialement reconnu dans des secteurs variés comme les ONG, les organisations internationales, le secteur bancaire...
		Développer une politique touristique transfrontalière
		Améliorer la tarification douanière

Atelier formation

Enjeu	Objectifs	Pistes à développer
Construire une offre de formation commune pour répondre aux besoins de l'agglomération et développer l'emploi des deux côtés de la frontière	Créer un réseau européen des sciences de la vie et des technologies de pointe	Favoriser l'apprentissage et la formation continue transfrontalière
	Atténuer, surmonter les obstacles liés à la reconnaissance mutuelle des diplômes et de l'expérience professionnelle	Prendre en compte les travaux sur l'enseignement supérieur
	Travailler sur une offre plus qualitative et quantitative qui réponde aux besoins des entreprises et du public de l'agglomération et une offre de formation plus lisible sur le bassin	Adapter la formation au bassin d'emploi
	Favoriser la mobilité européenne	

Atelier environnement

Enjeux	Objectifs	Pistes à développer
Intégrer l'évaluation environnementale dans le Projet d'agglomération et ses déclinaisons sectorielles (au travers d'indicateurs et de démarches participatives)	Optimiser les impacts environnementaux (négatifs et/ou positifs) induits par le développement socio-économique de l'agglomération	Etablir des contrats transfrontaliers d'alimentation en eau, d'assainissement et de traitement des déchets
Coordonner, au niveau transfrontalier, la mise en œuvre des plans de mesures environnementales notamment en terme d'évaluation environnementale	Faire émerger les valeurs environnementales de l'agglomération	Aborder une réflexion commune sur le développement durable et les espaces à protéger
		Développer un agenda 21 transfrontalier
		Revaloriser des filières (par exemple la filière bois)
		Etendre le Parc naturel régional (PNR) du Haut Jura vers le Rhône

Atelier logement

Enjeu	Objectifs	Pistes à développer
Construire ensemble des logements pour tous	Mettre en place une politique concertée de l'habitat	Définir et connaître les besoins objectifs en logements
	Garantir à tous un accès au logement	Créer un fond d'investissement transfrontalier pour la création de logements collectifs
	Maîtriser la pression foncière	Etablir des quotas par types de logement et renforcer les contraintes, notamment financières, pour les faire respecter
	Spatialisation de l'habitat	Penser le logement des futurs employés dès leur embauche et étendre le principe de la contribution 1% logement à la Suisse
	Densifier l'habitat	Créer un Etablissement public foncier (EPF) transfrontalier
	Promouvoir un habitat de qualité	Mettre en cohérence les documents d'urbanisme français et suisses (spatialisation)
	Rééquilibrage transfrontalier de la répartition du logement et des types de logements	Promouvoir les formes urbaines et architecturales novatrices et respectueuses de l'environnement Créer une agence d'urbanisme transfrontalière

Atelier rayonnement international

Enjeux	Objectifs	Pistes à développer
Rester actif dans le contexte actuel de compétitivité entre les territoires	Préserver la compétitivité de la Genève Internationale en s'appuyant sur la collaboration interne à l'agglomération franco-valdo-genevoise	Elargir le centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI) à l'agglomération et développer des partenariats entre la Région Rhône-Alpes et l'agglomération pour augmenter la compétitivité d'accueil des OI et ONG
Se doter d'outils de collaboration et de développement efficaces pour faciliter l'émergence et la visibilité des fonctions supérieures de la métropole transfrontalière	Construire des outils de collaboration et de développement : indispensable pour coordonner les priorités et interactions de collaboration entre les différentes entités territoriales formant l'agglomération franco-valdo-genevoise	Actualiser le rapport du CRFG sur la stratégie d'accueil des OI et ONG
Renforcer ses liens avec les autres métropoles régionales qui l'entourent et avec lesquelles elle s'articule afin d'organiser plus durablement et plus solidement ses réseaux	Renforcer les liens avec les autres métropoles : la nécessité aujourd'hui de s'intégrer à un réseau n'est plus à démontrer	<p>Développer des conditions d'accueil cadre dans les textes légaux nationaux (fiscalité, logement, mobilité...)</p> <p>Développer les synergies entre l'AIG et Saint Exupéry</p> <p>Développer une mutualisation des spectacles et autres manifestations culturelles pour les porter au niveau régional et créer un « passeport culturel » régional</p> <p>Favoriser les échanges d'expériences dans les domaines communs (par exemple : le fleuve Rhône)</p> <p>Permettre au réseau des villes de Rhône-Alpes d'accéder à la Fondation Franco-Suisse pour la recherche et la technologie</p> <p>Rechercher des contractualisations entre agglomération et région Rhône-Alpes</p>

Atelier santé

Enjeux	Objectifs	Pistes à développer
Coordonner et structurer l'offre de santé	Favoriser un accès égal et rapide aux soins, en optimisant les moyens	Réaliser une étude précise sur les liens possibles entre le canton de Genève et l'Arc pour l'ensemble des soins hospitaliers et élargir la planification de l'accès : - aux soins programmés de niveau universitaire dispensés aux HUG
Gérer les crises sanitaires, les épidémies et l'environnement	Organiser la gestion transfrontalière des crises sanitaires et épidémiques	- aux hôpitaux généraux de l'agglomération - aux établissements privés de l'agglomération - aux établissements médico-sociaux, de sorte à appréhender les enjeux spécifiques de la dépendance, du vieillissement et du handicap
Accompagner l'évolution démographique en proposant des formations de personnel adapté	Anticiper l'évolution démographique par des formations ciblées	Créer un outil transfrontalier d'aide à la décision : un observatoire transfrontalier de la santé Réaliser une étude sur les évolutions démographiques, épidémiologiques ainsi que sur l'évolution du handicap et de la dépendance
Traiter les problèmes sociaux dans l'agglomération	Améliorer la communication	Informers les habitants de l'agglomération sur les différents accords obtenus et qui sont déjà en vigueur. Au-delà, la communication à la population devra porter sur l'offre de soins des deux systèmes de santé Mener une réflexion sur la question de la formation en matière de santé

Atelier urbanisation / mobilité

Enjeux	Objectifs	Pistes à développer
Susciter une culture commune du territoire	Mettre en cohérence les stratégies de développement urbain	Créer une agence d'urbanisme transfrontalière qui pourrait diffuser la connaissance du territoire et porter les projets.
	Coordonner les projets d'urbanisation et de transport	
Maîtriser l'étalement urbain	Construire une réflexion sur les évolutions possibles de l'agglomération dans les années à venir	Etablir un document d'urbanisme transfrontalier. Pour maîtriser le territoire en France, une coordination inter-Scot est souhaitée.
	Elaborer une politique foncière	
Assurer un développement équilibré de la région urbaine	Construire une meilleure connaissance du territoire	Instaurer une péréquation financière qui permette des mesures compensatoires pour les communes qui préservent des espaces non bâtis.
	Mettre en place une stratégie pour préserver les paysages, valoriser la forme urbaine et les espaces publics	
Gestion durable et performante des déplacements	Développer une politique de sensibilisation et d'information	Utiliser les ressources de cette péréquation financière afin de faire des réserves foncières pour des projets d'intérêt général, notamment pour la construction de logements
	Exploiter au maximum les infrastructures existantes et développer les offres de transport	
Approche transfrontalière et multimodale	Planifier et réaliser des infrastructures complémentaires nécessaires, routières et ferroviaires, à différents horizons temporels	Soutenir et valoriser la réalisation et l'utilisation du CEVA et des différents trams qui ont vocation de franchir la frontière par des choix d'urbanisation appropriés.
	Améliorer l'accessibilité nationale et internationale de l'agglomération transfrontalière	
	Transfert modal significatif vers les transports en commun	
	Mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour l'implantation d'activités et de logements	
Coordonner l'urbanisation et de la mobilité	Se doter d'outils communs permettant des scénarios démographiques : l'observatoire statistique transfrontalier devrait faire des projections démographiques	Imaginer la circulation de bus sur l'autoroute qui seraient attractifs pour les frontaliers se rendant dans les zones industrielles.
	Développer l'activité économique sur France pour équilibrer l'urbanisation et les flux de déplacements	
Parvenir à une vision commune de la mobilité à l'échelle de l'agglomération	Tirer profit des nœuds de transports pour implanter des activités économiques	Mettre en œuvre une réflexion en commun pour guider les projets locaux.

Conclusion

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont aidé pour l'organisation de ce séminaire et qui ont participé à la réalisation de ce document.

Nous vous donnons donc rendez-vous à l'automne prochain pour un autre séminaire des élus.

Nous comptons sur la mobilisation de tous pour qu'ensemble l'agglomération franco-valdo-genevoise s'affirme et prenne corps.

L'équipe de Projet.

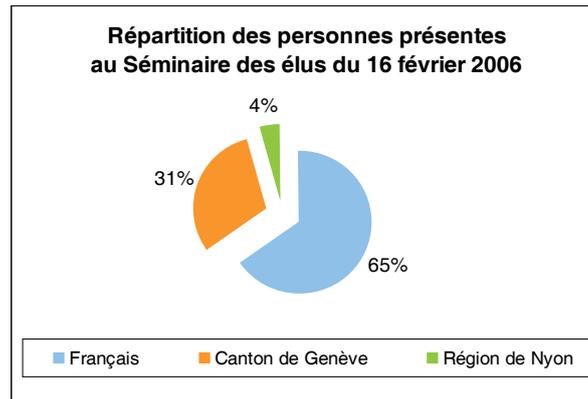


Annexe

La participation au séminaire

Le séminaire a réuni 280 personnes. Il a permis des échanges fructueux entre élus suisses et français. Le taux de participation est de 30 % autrement dit 1/3 des personnes invitées se sont inscrites au séminaire.

Taux de participation au séminaire

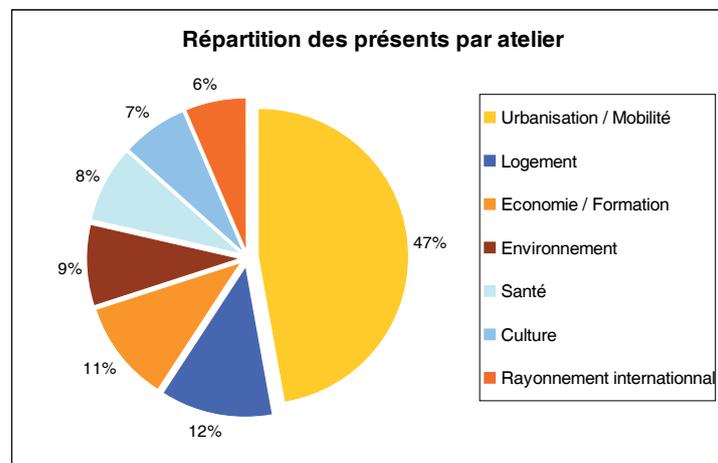


Toutefois, la mobilisation des acteurs des territoires était relativement équilibrée :

	Français	Genevois	Vaudois	Total
Invités	603	279	64	946
Présents	181	86	12	279
Taux de participation	30%	31%	19%	29%

Taux de participation aux ateliers

La répartition dans les ateliers fait ressortir l'intérêt plus ou moins prononcé à l'heure d'aujourd'hui pour certaines thématiques :



L'ambition du Projet d'agglomération est bien de réunir tous les partenaires concernés autour d'objectifs communs et ce séminaire a certainement constitué une étape importante dans cette démarche.



AIRE-LA-VILLE ALLINGES AMBILLY ANIERES ANNEMASSE ANTHY-SUR-LEMAN ARBUSIGNY ARCHAMPS ARMOY ARNEX-SUR-NYON ARTHAZ
PONT-NOTRE-DAME ARZIER-LE MUIDS AVULLY AVUSY BALLAISON BARDONNEX BASSINS BEAUMONT BEGNINS BELLEGARDE-SUR-VALSERINE
BELLEVUE BERNEX BILLIAT BOEGE BOGEVE BOGIS-BOSSEY BONNE BONS-EN-CHABLAIS BOREX BOSSEY BURDIGNIN CAROUGE CARTIGNY
CELIGNY CERVENS CESSY CHALLEX CHEVRY CHAMPFROMIER CHANCY CHATILLON-EN-MICHAILLE CHAVANNES-DE-BOGIS CHAVANNES-DES-BOIS
CHENE-EN-SEMINE CHENE-BOUGERIES CHENE-BOURG CHENEX CHENS-SUR-LEMAN CHESEREX CHESSENAZ CHEVRIER CHEZERY-FORENS
CHOULEX CLARAFOND COINSINS COLLEX-BOSSY COLLONGE-BELLERIVE COLLONGES-SOUS-SALEVE COLLONGES COLOGNY
COMMUGNY CONFIGNON CONFORT COPPET CORSIER CRANS-PRES-CELIGNY CRANVES-SALES CRASSIER CROZET DARDAGNY
DINGY- EN-VUACHE DIVONNE-LES-BAINS DOUVAIN DRILLANT DUILLIER ECHENEVEUX ELOISE ETREMBIERES EXCENEVEUX EYSINS FARGES
FEIGERES FERNEY-VOLTAIRE FOUNEX FRANCLENS GAILLARD GENOLIER GENTHOD GEX GINGINS GIRON GIVRINS GLAND GRAND-SACONNEX
GRENS GRILLY GY HABERE-LULLIN HABERE-POCHE HERMANCE INJOUX-GENISSIAT JONZIER-EPAGNY JUSSY JUVIGNY LA MURAZ LA RIPPE
LACONNEX LANCRANS LANCY LE LYAUD LE VAUD LEAZ LELEX LOISIN LUCINGES MACHILLY MARGENCEL MASSONGY MEINIER MESSERY
MEYRIN MIES MIJOUX MONNETIER-MORNEX MONTANGES NANGY NERNIER NEYDENS NYON ONEX ORCIER ORNEX PERLY-CERTOUX PERON
PERRIGNIER PERS-JUSSY PLAGNE PLAN-LES-OUATES POUIGNY PRANGINS PREGNY-CHAMBESY PRESILLY PRESINGE PREVESSIN-MOENS
PUPLINGE REIGNIER RUSSIN SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE SAINT ANDRE-DE-BOEGE SAINT-CERGUE SAINT-CERGUES SAINT-GENIS-POUILLY
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX SAINT JEAN DE GONVILLE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS SATIGNY SAUVERNY SAVIGNY SAXEL SCIENTRIER SCIEZ
SEGNY SERGY SIGNY-AVENEX SORAL SURJOUX TANNAY THOIRY THONEX TRELEX TROINEX VALLEIRY VANDŒUVRES VANZY VEIGY-FONCENEX
VERNIER VERS VERSOIX VERSONNEX VETRAZ-MONTHOUX VEYRIER VICH VILLARD VILLE DE GENEVE VILLE-LA-GRAND VILLES VIRY VULBENS YVOIRE

